

Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

Siret 80470054000029 – Ape 9001Z

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(En application de l'article L.6353-1 et L.6353-2 du code du travail)

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation : **Association La Voix Source**
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé – 34090 Montpellier
SIRET 80470054000029 - N° Formation : 76 34 09052 34
Représenté par son Président, Mr HEDRICH Philippe

2) Nom :Prénom.....
Statut : profession libérale, demandeur d'emploi, salarié etc.
.....
Activité exercée :
Numéro Siret :
(ci-après dénommé le stagiaire).

Est conclue la convention suivante :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« FCIV– Session 2021 Formation de formateurs aux chants improvisés et à la voix spontanée »

Article 2 : Effectif formé

La Voix Source accueillera la personne suivante :

.....

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du code du travail : action de développement et de perfectionnement des compétences dans le domaine de la voix et de la créativité ; action de reconversion ou formation en lien avec l'activité professionnelle exercée en vue d'un développement des compétences.

- * A l'issue de la formation, un certificat de formation sera délivré au stagiaire
- * Sa durée est fixée à 7 journées, soit environ 56 heures
- * Le programme de l'action de formation figure en annexe 1 du présent contrat.

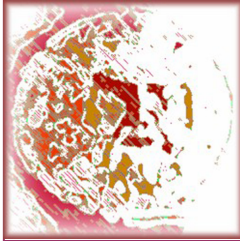
Article 3 : Pré requis pour suivre la formation

Une première expérience dans le domaine de la voix est souhaitable.

1/10

Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

www.lavoixsource.org
lavoixsource@melperso.net
Siret 80470054000029 – Ape 9001Z



Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

Siret 80470054000029 – Ape 9001Z

Article 4 : Organisation de l'action de formation

Lieu, dates et horaires

* **3 week-ends de stages - 7 journées d'apprentissage** se déroulent à Montpellier. A raison d'un week-end tous les deux mois :

Week-ends pour la formation aux chants improvisés et à la voix spontanée 2020

Date 1 – 30/01/21 & 31/01/21 – **Date 2** – 21/03/21 & 22/03/21 – **Date 3** – 22/05/21, 23/05/21 & 24/05/21 - **Horaires** : de 9h00/12h30 et 13h30/16h30

Horaires : de 9h00/12h30 et 13h30/16h30

* **Des ateliers pédagogiques : 2 ateliers en visioconférence de 3h00 répartis entre les dates**

* **Total** : 7 journées dans l'année, entre janvier et mai 2021

* **Lieu de formation** (week-end): Association La Gerbe. 19 rue Chaptal. 34000 Montpellier

* Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont les suivants : journées de travail corporel et vocal en groupe, journées théorico-techniques avec cours magistraux, exercices d'application, supports pédagogiques distribués au cours des journées, conseils bibliographiques, entraînement à l'improvisation et au travail vocal, suivi personnalisé face aux difficultés rencontrées, bilan en fin de formation.

* Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous (cv complet en annexe) :

Formateur (Bernard GARAT), titulaire de la formation longue à l'improvisation et à la création vocale (Maévé Production), titulaire formé à l'art de l'écoute (Méthode François Louche), titulaire formés à l'animation GTDP (Groupes de Thérapie et de Développement Personnel), titulaire TBSI (Thérapie Brève Self Inductive)

Article 5 : Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action de formation

Tout au long du stage, des mises aux points régulières sur la compréhension et l'acquisition du travail, et/ou ainsi que des entretiens individuels avec le formateur permettront au stagiaire de percevoir ses points forts et ses points faibles restant à travailler.

Article 6 : Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action de formation

Une feuille d'émargement devra être signée par le stagiaire pour chaque demi-journée de formation.

Article 7 : Sanction de la formation

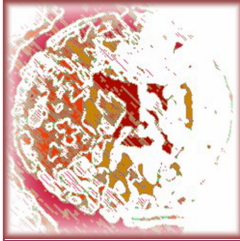
En application de l'article L 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 8 : Délai de rétractation

2/10

Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

www.lavoixsource.org
lavoixsource@melperso.net
Siret 80470054000029 – Ape 9001Z



Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

Siret 80470054000029 – Ape 9001Z

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

Article 9 : Dispositions financières

*** Dans le cas du tarif référentiel - Prise en charge par l'employeur :** Établissements entreprises, formation continue des salariés, Afdas (intermittents), congés individuels de formation (CIF) et droit individuel de formation (DIF)

Le prix de l'action de formation est fixé à **1000 €** exonéré de TVA, ce qui représente un coût de **18 €** de l'heure.

Les modalités de paiement de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes :

- * Passé le délai de rétractation, le stagiaire effectuera un premier versement d'un montant de 400 €, soit par un chèque de 400 €, soit par deux chèques de 200 €. Ce montant qui sera encaissé 8 jours avant la date du démarrage de la formation.
- * Le paiement du solde, à la charge du stagiaire sera réglé en début de stage. Il sera échelonné selon le calendrier ci-dessous : 120 € par mois, le 10 de chaque mois, entre le 10/01/2021 et le 10/05/2021.

*** Dans le cas du tarif préférentiel - prise en charge personnelle :**

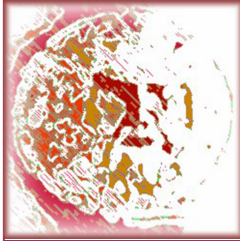
Le prix de l'action de formation est fixé à **800 €** exonéré de TVA, ce qui représente un coût de **14 €** de l'heure.

Les modalités de paiement de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes :

- * Passé le délai de rétractation, le stagiaire effectuera un premier versement d'un montant de 300 €, soit par un chèque de 300 €, soit par deux chèques de 150 €. Ce montant qui sera encaissé 8 jours avant la date du démarrage de la formation.
- * Le paiement du solde, à la charge du stagiaire sera réglé en début de stage. Il sera échelonné selon le calendrier ci-dessous : 100 € par mois, le 10 de chaque Mois, entre le 10/01/2021 et le 10/05/2021.

Dans tous les cas, quel que soit le motif d'arrêt de la formation par le stagiaire, ou quelles que soient ses absences lors des journées de formation, l'intégralité de la somme est due. En cas d'arrêt de la formation, le montant restant dû sera alors intégralement réglé par le stagiaire sans bénéficier de l'échelonnement prévu ci-dessus, dès lors que cet arrêt sera constaté par le formateur.

Les Conditions Générales de Vente sont consultables sur le site internet de la Voix Source / Informations légales. La signature de cette convention vaut adhésion aux Conditions Générales de Vente.



Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

Siret 80470054000029 – Ape 9001Z

Article 10 : Interruption du stage

* En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

* Le stagiaire ne règlera que les prestations effectivement reçues, au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. S'il a versé plus, les sommes lui seront remboursées.

* En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, le stagiaire se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

* En cas de résiliation de la présente convention par le stagiaire à moins de 8 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées à l'annexe, l'organisme retiendra sur le coût total la somme totale au titre de dédommagement.

En outre, l'organisme retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action la somme au prorata temporis de leur valeur restante, lors de la cessation, prévu au présent contrat, au titre de dédommagement.

* Les montants versés par le stagiaire au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par le stagiaire sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA.

Article 11 : Rupture de contrat

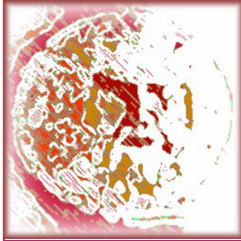
Si par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Article 12 : Effectif formé

La liste des participants est à consulter en annexe 2

Article 13 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour régler le litige.



Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

Siret 80470054000029 – Ape 9001Z

Fait, en double exemplaire,

A Montpellier

.....
.....

le2019

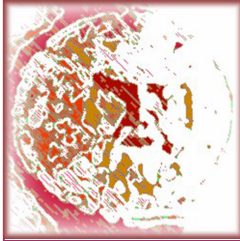
Pour l'organisme de formation
la Voix Source
Mr HEDRICH Philippe (Président)

Phrase manuscrite :

« Lu et approuvé. Bon pour engagement »

Signature

Ci-après Annexe informative complémentaire



Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

Siret 80470054000029 – Ape 9001Z

Annexe 1

FORMATION LA VOIX SOURCE

FCIV – Formation de formateur aux chants improvisés et à la voix spontanée

A – Les repères pour l’animation de groupe.

Objectif:

Afin de mener à bien une animation de groupe, il faut pouvoir s’appuyer sur une lecture claire de ce qui va permettre de cheminer avec le groupe. Les repères proposés lors de ce volet, vont vous permettre de créer l’entité groupe, et ainsi de pouvoir gérer et prendre les directions, les décisions qui amèneront votre groupe vers l’objectif que vous vous étiez fixé.

Programme :

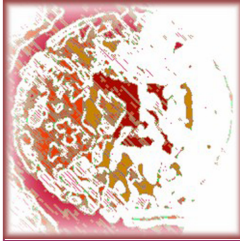
- règles pour la parole entre participants
- conduite à tenir d'une manière générale
- conduite à tenir lors des exercices
- le cadre, remarques préparatoires diverses, les phrases-clés
- points qui seront presque toujours à conserver
- la prise de pouvoir
- mise en commun, feed-back
- l'interaction inconsciente groupe/ responsables
- la « bonne distance »
- différentes règles
- les interventions des animateurs
- dynamique de groupe et objectifs
- penser prioritairement « dynamique de groupe »
- s'appuyer sur le groupe pour aider à atteindre des objectifs
- choisir des exercices en fonction de l'émotion du groupe
- la dynamique des très petits groupes

B – La pédagogie – comment transmettre.

TRANSMETTRE : FAIRE PASSER, COMMUNIQUER, PARTAGER, ENSEIGNER...

Répondre à cet appel, écouter, considérer son envie, son besoin d’accompagner, de guider...

Reconnaître son propre savoir-faire, valider les appuis qui permettent le déploiement du chant de l’instant, entièrement lié à son mouvement intérieur, à son souffle. À partir de ses



Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

Siret 80470054000029 – Ape 9001Z

sensations les plus profondes, les plus intimes, écouter, éclairer le chemin, le processus de la voix qui prend forme dans un chant, une parole.

Analyser des mises en situations, des exercices, des dispositifs, pour apprendre à en créer des nouveaux. Malaxer la matière, seul, à deux ou en groupe. S'exercer à faciliter l'ouverture au champ des possibles, à susciter et conforter l'acte créateur. Apprendre à formuler des consignes à partir d'une intention de base, soutenir son point d'exigence par une parole évocatrice.

Enseigner l'improvisation, c'est se confronter, accepter l'inconnu, le sien, et celui des personnes chargées de leur désir de pratiquer. Écouter, considérer, respecter les diverses manifestations de ce désir souvent empreint de peurs (repli, refus, agitation, enthousiasme excessif...), appeler à la présence à soi, à l'attention, à la reconnaissance sans jugement de ce qui est, dans l'instant. S'intéresser à ce qui se présente pour que puissent se vivre les sensations, les sentiments, les émotions, pour œuvrer à l'émergence d'une forme vocale.

Enseigner l'improvisation, c'est aussi donner des outils de reconnaissance et d'acquisition d'un certain nombre d'éléments qui facilitent le modelage vocal, qui organisent la musique. L'élément fondamental étant l'écoute, il n'en demeure pas moins important de s'entraîner à la pratique du rythme et de l'harmonie.

L'écoute, une connexion à l'instant, une attention multidimensionnelle, une ouverture à ce qui est, une perception immédiate. On apprend à écouter en écoutant l'instant, sans anticipation. L'écoute est à la fois passive et active. Elle n'est pas seulement réservée à l'oreille, le corps en entier est le réceptacle, l'indicateur de la sensibilité, il ressent, il sent, il voit, il entend, il touche.

C – La Grille de lecture autour des exercices.

Programme :

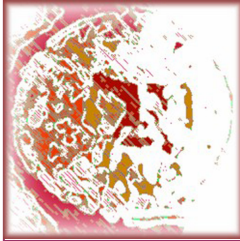
Mettre en relation l'écoute, le rythme et l'harmonie :
les fondamentaux :

- le silence : l'origine !
- l'imaginaire : le berceau !
- le corps : le garant !
- La relation d'ancrage à la terre/ La détente / La vague inspir-expir/ Le mouvement ou la posture en lien avec le geste vocal
- Rythme : pressentir_sentir_consolider_utiliser_entendre comment se placer_jouer!
- Les onomatopées/ La pulse/ La formule rythmique/ La polyrythmie

7/10

Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

www.lavoixsource.org
lavoixsource@melperso.net
Siret 80470054000029 – Ape 9001Z



Association « La Voix Source »
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé
34090 Montpellier

Siret 80470054000029 – Ape 9001Z

- Harmonie : pressentir_sentir_consolider_utiliser_entendre comment se placer_jouer!
- Les voyelles/ Les timbres/ L'unisson/ Les accords
- Langage : raconter_inventer_construire_déconstruire_copier_déformer_jouer!
- Les phonèmes/ la langue imaginaire : le son le sens le son, phrasé parlé, phrasé mélodique,
- la langue maternelle : le sens le son le son le sens, phrasé parlé, phrasé mélodique

ANIMER : DONNER VIE À... INSPIRER, INVITER, INCITER, STIMULER, IMPULSER,
CONDUIRE, PROVOQUER, ENCOURAGER...